



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 25 00060 U6201

Adresse du projet : 9 Rue De La Gare 62300 LENS

Déposé en mairie le : 05/01/2026

Reçu au service le : 08/01/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

INSTANT CBD représenté(e) par Monsieur
LAM Papa

1 rue Jacques Chaban Delmas
59700 MARCQ-EN-BAROEUL

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1) Ce dossier est situé dans un environnement bâti urbain qui participe à la qualité des abords et à la présentation du monument historique cité en annexe.

Afin de favoriser l'intégration de ce projet aux abords du monument et dans l'environnement urbain et paysager, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- L'enseigne bandeau doit être réalisée -soit en lettres peintes directement sur le support existant, -soit en lettres découpées sur taquets éventuellement à l'aide d'une fine lisse métallique de la même teinte que le fond de façade. Ces lettres doivent avoir une hauteur maximale de 30 cm (40 cm pour les majuscules) et être disposées sur une seule ligne. L'éventuel logo accompagnant doit rester dans les mêmes proportions dimensionnelles.

(2) Une vitrophanie non opaque avec un graphisme discret peut être acceptée. Cependant, la vitrophanie proposée ne présente pas un grand intérêt car elle fait doublon avec l'enseigne.

Fait à Arras



Signé électroniquement
par Andrée TUDOR-HENON
Le 18/02/2026 à 19:07

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Gare situé à 62498|Lens.